



PREFECTURE DEUX- SEVRES

# **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**SPECIAL N ° 35 - SEPTEMBRE 2013**

# SOMMAIRE

## **Préfecture des Deux- Sèvres (79)**

### **Secrétariat general (SG)**

Arrêté N °2013074-0007 - Arrêté portant renouvellement de la composition de la  
Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites des  
Deux- Sèvres .....

1





PREFECTURE DEUX- SEVRES

## **Arrêté n ° 2013074-0007**

**signé par Le Préfet des Deux- Sèvres  
le 15 Mars 2013**

**Préfecture des Deux- Sèvres (79)  
Secrétariat general (SG)  
Direction du Développement Local et des Relations avec les Collectivités Territoriales  
(DDLRCT)**

Arrêté portant renouvellement de la  
composition de la Commission  
Départementale de la Nature, des Paysages et  
des Sites des Deux- Sèvres



**PREFECTURE DES DEUX-SEVRES**  
DIRECTION DU DEVELOPPEMENT LOCAL  
ET DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITES TERRITORIALES  
*- Bureau de l'Environnement -*

**ARRÊTÉ**

***portant renouvellement de la composition de la commission départementale  
de la Nature, des Paysages et des Sites des Deux-Sèvres.***

Le Préfet des Deux-Sèvres,  
Chevalier de la Légion d'Honneur,

Vu le code de l'Environnement, notamment ses articles R 341-16 à R 341-25;

Vu l'ordonnance n° 2004-637 du 1<sup>er</sup> juillet 2004 relative à la simplification de la composition et du fonctionnement des commissions administratives et à la réduction de leur nombre, ratifiée et modifiée par la loi n° 2004-1343 du 9 décembre 2004 de simplification du droit,

Vu l'ordonnance n° 2005-727 du 30 juin 2005 portant diverses dispositions relatives à la simplification des commissions administratives ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat ;

Vu le décret n° 2006-665 du 7 juin 2006 relatif à la réduction du nombre et à la simplification de la composition de diverses commissions administratives et notamment ses articles 8, 9 et 20 ;

Vu le décret n°2006-672 du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif ;

Vu le décret du 27 février 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement ;

Vu le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009, relatif aux directions départementales interministérielles ;

Vu l'arrêté préfectoral du 13 juillet 2006 modifié, instituant une commission de la Nature, des Paysages et des Sites dans le département des Deux-Sèvres ;

Vu l'arrêté préfectoral du 18 mars 2010, portant nomination des membres de la Commission de la Nature, des Paysages et des Sites dans le département des Deux-Sèvres, modifié;

Vu les propositions des collectivités et organismes consultés en vue de la désignation des membres de la Commission de la Nature des Paysages et des Sites dans le département des Deux-Sèvres ;

Considérant qu'il convient de renouveler la composition de la Commission départementale de la Nature, des Paysages et des Sites des Deux-Sèvres ;

Sur proposition du Secrétaire Général de la préfecture,

## ARRÊTE

**Article 1<sup>er</sup> :** La composition de la Commission départementale de la Nature, des Paysages et des Sites des Deux-Sèvres est renouvelée comme suit :

Le Préfet ou son représentant, Président.

1°) Collège de représentants des services de l'Etat, membres de droit :

- \* la directrice régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement ou son représentant ;
- \* le directeur régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt ou son représentant ;
- \* le directeur Inter-Régional de Poitou-Charentes Limousin de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage ou son représentant
- \* l'Architecte des Bâtiments de France, chef du Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine ou son représentant ;
- \* le directeur départemental des Territoires ou son représentant ;
- \* le directeur départemental de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations ou son représentant ;

2°) Collège de représentants élus des collectivités territoriales et des établissements publics de coopération intercommunale :

a) – représentants du Conseil Général des Deux-Sèvres :

- \* le Président du Conseil Général des Deux-Sèvres ou son représentant, M. Hervé de TALHOUET-ROY, conseiller général de THENEZAY ;
- \* M. Jean-Claude AUBINEAU, conseiller général de BEAUVOIR-SUR-NIORT ;
- \* M. Bernard BELAUD, conseiller général de BRIOUX-SUR-BOUTONNE ;
- \* M. Jean-Luc DRAPEAU, conseiller général de SAINT-MAIXENT-L'ECOLE I ;
- \* M. Sébastien DUGLEUX, conseiller général de MAUZE-SUR-LE-MIGNON ;
- \* M. Jean-Pierre GRIFFAULT, conseiller général de LA MOTHE-SAINT-HERAY ;
- \* M. Joël MISBERT, conseiller général de FRONTENAY-ROHAN-ROHAN ;
- \* M. Dominique PAQUEREAU, conseiller général d'AIRVAULT ;
- \* M. Jean-Claude SILLON, conseiller général de CHEF-BOUTONNE ;

b) – représentants des communes :

- \* M. Fabrice ALLARD, adjoint au maire d'AUGE ;
- \* M. André BEVILLE, maire de SAINT-JEAN-DE-THOUARS ;
- \* M. Gérard BONNIN, maire d'ARGENTON-LES-VALLEES ;
- \* M. Claude BUSSEROLLE, maire de LA CRECHE ;
- \* M. Louis-Marie CHAMPEME, maire de SAINT-GENEROUX ;
- \* M. Michel SIMON, maire de COULON ;
- \* M. Jean-Marie CLOCHARD, maire de NANTEUIL ;
- \* Mme Simone DONNEFORT, maire déléguée de SAINT-MARTIN-D'ENTRAIGUES ;
- \* M. Didier GAILLARD, maire de MENIGOUTE ;
- \* M. Nicolas GAMACHE, maire de COUTIERES ;
- \* M. Jacky PRINCAY, maire d'AIRVAULT ;
- \* M. Dominique RENAULT, adjoint au maire de VASLES ;
- \* M. Lucien TREGUIER, maire de VILLIERS-EN-BOIS ;

c) – représentants des établissements publics de coopération intercommunale :

- \* M. Norbert BONNEAU, vice-président de la Communauté de Communes du Thouarsais ;
- \* M. Bernard FAUCHER, délégué à la Communauté de Communes du Pays Sud-Gâtine ;
- \* M. André FROGER, délégué communautaire à la Communauté de Communes du Thouarsais ;
- \* Mme Christine GORRY-BARDOT, vice-présidente de la Communauté de Communes du Thouarsais ;
- \* M. Olivier-Jacky MARIE, vice-président de la Communauté d'Agglomération de Niort ;
- \* M. René MATHE, vice-président de la Communauté d'Agglomération de Niort ;
- \* Mme Francette MIMEAU, déléguée communautaire à la Communauté de Communes de PARTHENAY ;
- \* M. Pierre RAMBAULT, délégué à la Communauté de Communes du Saint-Varentais ;
- \* M. Claude REDIEN, président de la Communauté de Communes du Cœur du Poitou ;
- \* M. Philippe ROBIN, délégué à la Communauté de Communes du Cœur du Bocage ;

3°) Collège de personnalités qualifiées en matière de sciences de la nature, de protection des sites ou du cadre de vie, de représentants d'associations agréées de protection de l'environnement et, le cas échéant, de représentants des organisations agricoles ou sylvicoles :

a) –personnalités qualifiées en matière de sciences de la nature, de protection des sites ou du cadre de vie :

- \* Mme Marie GARNIER, paysagiste ;
- \* Mme Sandra BENHAMO, paysagiste ;
- \* M. Guy NAULLEAU, chercheur retraité du Centre National de la Recherche Scientifique ;
- \* M. Xavier BONNET, Centre National de la Recherche Scientifique - Centre d'Etudes Biologiques de Chizé.

b) – représentants d'associations agréées de protection de l'Environnement:

- \* M. Gilles GUILBARD, administrateur de la Fédération des Chasseurs des Deux-Sèvres ;
- \* M. Guy NAULLEAU, vice-président de la Fédération des Chasseurs des Deux-Sèvres ;
- \* M. Dominique VINCENDEAU, technicien supérieur de la Fédération des Chasseurs des Deux-Sèvres ;
- \* M. David BERTHONNEAU, technicien de la Fédération des Chasseurs des Deux-Sèvres ;
- \* M. Alain DUPEUX, vice-président de la Fédération des Deux-Sèvres pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique ;
- \* M. Pierre LACROIX, président de la Fédération des Deux-Sèvres pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique ;
- \* Mme Catherine TROMAS, *Deux-Sèvres Nature Environnement* ;
- \* M. Jean-Michel MINOT, *Deux-Sèvres Nature Environnement* ;
- \* M. Jean-Michel PASSERAULT, *Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres* ;
- \* M. Damien CHIRON, *Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres* ;
- \* M. Daniel BARRE, *Association de Protection, d'Information et d'Etude de l'Eau et de son Environnement* ;

c) – représentants des organisations agricoles ou sylvicoles :

- \* M. François CHAUVEAU, Chambre d'Agriculture des Deux-Sèvres ;
- \* M. Bruno LEPOIVRE, Chambre d'Agriculture des Deux-Sèvres ;
- \* Mme Brigitte BONISSEAU, présidente du Centre Régional de la Propriété Forestière ;
- \* M. Mathieu FORMERY, directeur du Centre Régional de la Propriété Forestière ;

4°) Collège de personnes compétentes dans les domaines d'intervention de chaque formation spécialisée.

- \* M. Noël GUILLON, Centre National de la Recherche Scientifique - Centre d'Etudes Biologiques de Chizé ;
- \* M. Jean-Louis DUBREUIL, Centre National de la Recherche Scientifique - Centre d'Etudes Biologiques de Chizé ;
- \* M. Xavier FICHET, *Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres* ;

- \* M. Jacques PELLERIN, *Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres* ;
- \* M. Nicolas COTREL, *Deux-Sèvres Nature Environnement* ;
- \* M. Jean-Michel MINOT, *Deux-Sèvres Nature Environnement* ;
- \* Mme Geneviève SAUVE, ingénieur forestier ;
- \* M. Raphaël GRIMALDI, Conservatoire d'Espaces Naturels de Poitou-Charentes ;
- \* Mme Sabrina MAIANO, Conservatoire d'Espaces Naturels de Poitou-Charentes ;
- \* Mme Estelle RODON, *Coordination pour la Défense du Marais Poitevin* ;
- \* M. Jean-Pierre PETORIN, *Coordination pour la Défense du Marais Poitevin* ;
- \* Mme Madeleine de LA ROULIERE, déléguée départementale de *Vieilles Maisons Françaises* ;
- \* Mme Viviane DUGOIS, association *Vieilles Maisons Françaises* ;
- \* M. Philippe LAHOUSSE, architecte ;
- \* Mme Isabelle HERRERO, architecte ;
- \* M. Claude SAPKAS-KELLER, délégué départemental de *Maisons Paysannes de France* ;
- \* Mme Florence WAECHTER, déléguée départementale de la *Société pour la Protection des Paysages et de l'Esthétique de la France* ;
- \* M. Said RAHMANI, société *Clear Channel France* ;
- \* M. Fabien VOLSON, société *Clear Channel France* ;
- \* M. Laurent SCATTOLON, société *CBS Outdoor* ;
- \* M. Philippe FRADELIZI, société *CBS Outdoor* ;
- \* M. Jean-François DERAY société *Signa Box* ;
- \* M. Jean-Paul CHOISIE, société *Atelier M'Prim 86* ;
- \* M. Serge BODY, *SA Roy* ;
- \* M. Jean-Pierre GRANET, *S.A. Carrières Kléber Moreau* ;
- \* M. Bruno FARDOIT, *S.A. Carrière de Luché* ;
- \* M. Damien BUCKEL, *S.A.S. Lafarge Granulats Ouest* ;
- \* M. Michel GAUBAN, Syndicat départemental des Négociants en Matériaux des Deux-Sèvres ;
- \* M. Daniel CHARRIER, directeur du Secteur Unité Centre Aquitaine Agence Réseau Pro de NIORT.
- \* M. Xavier BONNET, Centre National de la Recherche Scientifique - Centre d'Etudes Biologiques de Chizé ;
- \* M. Guy NAULLEAU, chercheur retraité du Centre National de la Recherche Scientifique ;
- \* M. Bernard RAGOT, responsable du parc animalier *Zoodyssée* ;
- \* M. Frédéric JOURDIN, animalier au parc animalier *Zoodyssée* ;
- \* M. Jean-Pierre QUINTARD, administrateur de *l'Amicale des Volières* ;
- \* Mme Simone BOURON, éleveur ;
- \* M. Cyril PIOCHAUD, *SARL Animaniort* ,
- \* M. Patrick TOUCHARD, *SARL Animaniort* ;
- \* M. Noël GUILLON, Centre National de la Recherche Scientifique ;
- \* M. Jean-Louis DUBREUIL, Centre National de la Recherche Scientifique.

**Article 2 :** Cette Commission se réunit en cinq formations spécialisées, présidées par le Préfet ou son représentant et composées à parts égales de membres de chacun des quatre collèges.

- 1°)- une formation spécialisée dite « de la Nature » ;
- 2°) une formation spécialisée dite « des Sites et Paysages » ;
- 3°) une formation spécialisée dite « de la Publicité » ;
- 4°) une formation spécialisée dite « des Carrières » ;
- 5°) une formation spécialisée dite « de la Faune Sauvage Captive ».



**Article 3 :** La formation spécialisée dite « de la Nature » est composée comme suit:

1) Collège des représentants des services de l'Etat ;

- le directeur régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement ou son représentant ;
- le directeur régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt ou son représentant ;
- le directeur départemental des Territoires ou son représentant ;
- l'Architecte des Bâtiments de France, chef du Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine ou son représentant ;

2) Collège des représentants élus des collectivités territoriales et des établissements publics de coopération intercommunale :

Membres titulaires	Membres suppléants
- M. Dominique PAQUEREAU, conseiller général d'Airvault.	- M. Bernard BELAUD, conseiller général de Brioux-sur-Boutonne.
- M. Louis-Marie CHAMPEME, maire de Saint-Généroux.	- M. Gérard BONNIN, maire d'Argenton-Les Vallées.
- Mme Simone DONNEFORT, maire déléguée de Saint- Martin-d'Entraigues.	- M. Fabrice ALLARD, adjoint au maire d'Augé.
- M. René MATHE, vice-président de la Communauté d'Agglomération de Niort.	- M. Norbert BONNEAU, vice-président de la Communauté de Communes du Thouarsais.

3) Collège des personnalités qualifiées en matière de sciences de la nature, de protection des sites ou du cadre de vie, de représentants d'associations agréées de protection de l'environnement et, le cas échéant, de représentants des organisations agricoles ou sylvicoles :

Membres titulaires	Membres suppléants
- M. Gilles GUILBARD, administrateur de la Fédération des Chasseurs des Deux-Sèvres.	- M. Guy NAULLEAU, vice-président de la Fédération des Chasseurs des Deux-Sèvres.
- M. Alain DUPEUX, vice-président de la Fédération des Deux-Sèvres pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique.	- M. Pierre LACROIX, président de la Fédération des Deux-Sèvres pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique.
- M. François CHAUVEAU, Chambre d'Agriculture des Deux-Sèvres.	- M. Bruno LEPOIVRE, Chambre d'Agriculture des Deux-Sèvres.
- Mme Brigitte BONISSEAU, présidente du Centre Régional de la Propriété Forestière.	- M. Mathieu FORMERY, directeur du Centre Régional de la Propriété Forestière.

4) Collège des personnes compétentes en matière de protection de la flore et de la faune sauvage ainsi que des milieux naturels :

Membres titulaires	Membres suppléants
- M. Xavier FICHET, <i>Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres.</i>	- M. Jacques PELLERIN, <i>Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres.</i>
- M. Nicolas COTREL, <i>Deux-Sèvres Nature Environnement.</i>	- M. Jean-Michel MINOT, <i>Deux-Sèvres Nature Environnement.</i>
- Mme Geneviève SAUVE, paysagiste.	-non désigné-
- M. Raphaël GRIMALDI, responsable de l'antenne Deux- Sèvres du Conservatoire d'Espaces Naturels de Poitou-Charentes.	- Mme Sabrina MAIANO, antenne Deux- Sèvres du Conservatoire d'Espaces Naturels de Poitou-Charentes.

5) Lorsque la Commission se réunit en instance de concertation pour la gestion du réseau Natura 2000, le Préfet peut inviter des représentants d'organismes consulaires et des activités présentes sur les sites Natura 2000, notamment agricoles, forestières, extractives, touristiques ou sportives, à y participer sans voix délibérative.

**Article 4 :** La formation spécialisée dite « **des Sites et Paysages** » est composée comme suit :

1) Collège des représentants des services de l'Etat :

- le directeur régional de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement ou son représentant,
- le directeur régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt ou son représentant ;
- le directeur départemental de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations ou son représentant,
- le directeur départemental des Territoires ou son représentant,
- l'Architecte des Bâtiments de France, chef du Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine ou son représentant ;

2) Collège des représentants élus des collectivités territoriales et des établissements publics de coopération intercommunale :

Membres titulaires	Membres suppléants
- M. Sébastien DUGLEUX, conseiller général de Mauzé-sur-Le-Mignon.	- M. Jean-Claude SILLON, conseiller général de Chef-Boutonne.
- M. Louis-Marie CHAMPEME, maire de Saint-Généroux.	- M. Nicolas GAMACHE, maire de Coutières.
- M. Gérard BONNIN, maire d'Argenton-Les-Vallées.	- Mme Simone DONNEFORT, maire déléguée de Saint-Martin-d'Entraigues.
- Mme Christine GORRY-BARDOT, vice-présidente de la Communauté de Communes du Thouarsais.	- M. Norbert BONNEAU, vice-président de la Communauté de Communes du Thouarsais.
- M. René MATHE, vice-président de la Communauté d'Agglomération de NIORT.	- M. Claude REDIEN, président de la Communauté de Communes du Cœur du Poitou.

- 3) Collège des personnalités qualifiées en matière de sciences de la nature, de protection des sites ou du cadre de vie, de représentants d'associations agréées de protection de l'environnement et, le cas échéant, de représentants des organisations agricoles ou sylvicoles :

Membres titulaires	Membres suppléants
- Mme Marie GARNIER, paysagiste.	- Mme Sandra BENHAMO, paysagiste.
- Mme Catherine TROMAS, <i>Deux-Sèvres Nature Environnement.</i>	- M. Jean-Michel MINOT, <i>Deux-Sèvres Nature Environnement.</i>
- M. Jean-Michel PASSERAULT, <i>Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres.</i>	- M. Damien CHIRON, <i>Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres.</i>
- Mme Brigitte BONISSEAU, Présidente du Centre Régional de la Propriété Forestière.	- M. Mathieu FORMERY, directeur du Centre Régional de la Propriété Forestière.
- M. François CHAUVEAU, Chambre d'Agriculture des Deux-Sèvres.	- M. Bruno LEPOIVRE, Chambre d'Agriculture des Deux-Sèvres.

- 4) Collège des personnalités compétentes en matière d'aménagement et d'urbanisme, de paysage, d'architecture et d'environnement :

Membres titulaires	Membres suppléants
- M. Claude SAPKAS-KELLER, délégué départemental de <i>Maisons Paysannes de France.</i>	- Mme Florence WAECHTER, déléguée départementale de la <i>Société pour la Protection des Paysages et de l'Esthétique de la France.</i>
- Mme Geneviève SAUVE, ingénieur forestier.	- non désigné -
- M. Philippe LAHOUSSE, architecte.	- Mme Isabelle HERRERO, architecte.
- Mme Estelle RODON, <i>Coordination pour la Défense du Marais Poitevin.</i>	- M. Jean-Pierre PETORIN, <i>Coordination pour la Défense du Marais Poitevin.</i>
- Mme Madeleine de LA ROULIERE, déléguée départementale de <i>Vieilles Maisons Françaises.</i>	- Mme Viviane DUGOIS, membre du comité départemental de <i>Vieilles Maisons Françaises.</i> -.

**Article 5 :** La formation spécialisée dite « **de la Publicité** » est composée comme suit :

- 1) Collège des représentants des services de l'Etat :
- le directeur régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement ou son représentant,
  - le directeur départemental des Territoires ou son représentant,
  - l'Architecte des Bâtiments de France, chef du Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine ou son représentant ;

- 2) Collège des représentants élus des collectivités territoriales et des établissements publics de coopération intercommunale :

Membres titulaires	Membres suppléants
- M. Jean-Pierre GRIFFAULT, conseiller général de La Mouthe-Saint-Héray.	- M. Jean-Claude AUBINEAU, conseiller général de Beauvoir-sur-Niort.
- M. André BEVILLE, maire de Saint-Jean-de-Thouars.	- M. Michel SIMON, maire de Coulon.
- Mme Francette MIMÉAU, déléguée communautaire à la Communauté de Communes de Parthenay .	- M. Philippe ROBIN, délégué à la Communauté de Communes du <i>Cœur du Bocage</i> .

- 3) Collège des personnalités qualifiées en matière de sciences de la Nature, de protection des Sites ou du cadre de vie, de représentants d'associations agréées de protection de l'Environnement et, le cas échéant, de représentants des organisations agricoles ou sylvicoles :

Membres titulaires	Membres suppléants
- Mme Marie GARNIER, paysagiste.	- Mme Sandra BENHAMO, paysagiste.
- Mme Catherine TROMAS, <i>Deux-Sèvres Nature Environnement</i> .	- M. Jean Michel MINOT, <i>Deux-Sèvres Nature Environnement</i> .
- M. François CHAUVEAU, Chambre d'Agriculture des Deux-Sèvres.	- M. Bruno LEPOIVRE, Chambre d'Agriculture des Deux-Sèvres

- 4) Collège des professionnels représentant les entreprises de publicité et les fabricants d'enseignes :

Membres titulaires	Membres suppléants
- M. Said RAHMANI, société <i>Clear Channel France</i> .	- M. Fabien VOLSON, société <i>Clear Channel France</i> .
- M. Laurent SCATTOLON, société <i>CBS Outdoor</i> .	- M. Philippe FRADELIZI, société <i>CBS Outdoor</i> .
- M. Jean-François DERAY, société <i>Signa Box</i>	- M. Jean Paul CHOISIE, société <i>Atelier M'Prim 86</i> .

- 5) Le maire de la commune intéressée par le projet ou le président du groupe de travail intercommunal prévu à l'article L.581-14 du code de l'Environnement.

**Article 6 :** La formation spécialisée dite « **des Carrières** » est composée comme suit :

- 1) Collège des représentants des services de l'Etat :
- le directeur régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement ou son représentant ;
  - le directeur départemental des Territoires ou son représentant ;
  - l'Architecte des Bâtiments de France, chef du Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine ou son représentant ;

- 2) Collège des représentants élus des collectivités territoriales et des établissements publics de coopération intercommunale :

Membres titulaires	Membres suppléants
- Le Président du Conseil Général des Deux-Sèvres.	- M. Hervé de TALHOUET-ROY, conseiller général de Thénezay
- M. Jacky PRINCAY, maire d'Airvault.	- M. Jean-Marie CLOCHARD, maire de Nanteuil.
- M. André FROGER, délégué communautaire à la Communauté de Communes du Thouarsais.	- M. Pierre RAMBAULT, délégué à la Communauté de Communes du Saint-Varentais .

- 3) Collège des personnalités qualifiées en matière de sciences de la nature, de protection des Sites ou du cadre de vie, de représentants d'associations agréées de protection de l'Environnement et, le cas échéant, de représentants des organisations agricoles ou sylvicoles :

Membres titulaires	Membres suppléants
- M. Daniel BARRE, <i>Association de Protection d'Information et d'Etude de l' Eau et de son Environnement.</i>	- non désigné -.
- M. Jean-Michel MINOT, <i>Deux-Sèvres Nature Environnement.</i>	- Mme Catherine TROMAS <i>Deux-Sèvres Nature Environnement .</i>
- M. François CHAUVEAU, <i>Chambre d'Agriculture des Deux-Sèvres .</i>	- M. Alain CHABEAUTY, <i>Chambre d'Agriculture des Deux-Sèvres .</i>

- 4) Collège des représentants des exploitants de carrières et des utilisateurs de matériaux de carrières :

Membres titulaires	Membres suppléants
- M. Serge BODY, <i>S.A. Roy.</i>	- M. Jean-Pierre GRANET, <i>Carrières Kléber Moreau.</i>
- M. Bruno FARDOIT, <i>S.A. Carrière de Luché.</i>	- M. Damien BUCKEL, <i>S.A.S. Lafarge Granulats Ouest</i>
- M. Michel GAUBAN, <i>Syndicat départemental des Négociants en Matériaux des Deux-Sèvres.</i>	- M. Daniel CHARRIER, <i>Syndicat départemental des Négociants en Matériaux des Deux-Sèvres</i>

- 5) Le maire de la commune sur le territoire de laquelle une exploitation de carrière est projetée.

**Article 7 :** La formation spécialisée dite « de la Faune Sauvage Captive » est composée ainsi qu'il suit :

- 1) Collège des représentants des services de l'Etat :
- le directeur régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement ou son représentant,
  - le directeur Inter-Régional de Poitou-Charentes Limousin de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage ou son représentant ;
  - le directeur départemental des Territoires ou son représentant,
  - le directeur départemental de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations ou son représentant,

- 2) Collège des représentants élus des collectivités territoriales et des établissements publics de coopération intercommunale :

Membres titulaires	Membres suppléants
- M. Jean-Luc DRAPEAU, conseiller général de Saint Maixent-L'Ecole I.	- M. Joël MISBERT, conseiller général de Frontenay-Rohan-Rohan.
- M. Lucien TREGUIER, maire de Villiers-en-Bois.	- M. Claude BUSSEROLLE, maire de La Crèche.
- M. Didier GAILLARD, maire de Ménigoute.	- M. Dominique RENAULT adjoint au maire de Vasles.
- M. Olivier-Jacky MARIE, vice-président de la Communauté d'Agglomération de Niort.	- M. Bernard FAUCHER, délégué de la Communauté de Communes du Pays Sud-Gâtine.

- 3) Collège des représentants d'associations agréées dans le domaine de la protection de la nature et des scientifiques compétents en matière de faune sauvage captive :

Membres titulaires	Membres suppléants
- M. Alain DUPEUX, vice-président de la Fédération des Deux-Sèvres pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique .	- M. Pierre LACROIX, président de la Fédération des Deux-Sèvres pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique.
- Mme Catherine TROMAS, <i>Deux-Sèvres Nature Environnement.</i>	- M. Jean-Michel MINOT, <i>Deux-Sèvres Nature Environnement.</i>
- M. Dominique VINCEDEAU, technicien supérieur de la Fédération des Chasseurs des Deux-Sèvres.	- M. David BERTHONNEAU, technicien de la Fédération des Chasseurs des Deux-Sèvres.
- M. Xavier BONNET, C.N.R.S. Centre d'Etudes Biologiques de Chizé.	- M. Guy NAULLEAU, chercheur C.N.R.S. retraité

- 4) Collège des responsables d'établissements pratiquant l'élevage, la location, la vente ou la présentation au public d'animaux d'espèces non domestiques :

Membres titulaires	Membres suppléants
- M. Bernard RAGOT, responsable du parc zoologique Zoodyssée.	- M. Frédéric JOURDIN, animalier au parc zoologique Zoodyssée.
- M. Jean-Pierre QUINTARD, administrateur de l' <i>Amicale des Volières.</i>	- Mme Simone BOURON, éleveur.
- M. Cyril PIOCHAUD, SARL <i>Animaniort.</i>	- M. Patrick TOUCHARD, SARL <i>Animaniort.</i>
- M. Noël GUILLON, Centre National de la Recherche Scientifique - Centre d'Etudes Biologiques de Chizé.	- M. Jean-Louis DUBREUIL, Centre National de la Recherche Scientifique - Centre d'Etudes Biologiques de Chizé.

La Commission peut également, sur décision de son président, entendre toute personne extérieure dont l'audition est de nature à éclairer ses délibérations, et notamment les représentants de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques. Les personnes ainsi entendues ne participent pas au vote.

**Article 8 :** Le mandat triennal des membres désignés par la présente décision expirera le 18 mars 2016.

**Article 9 :** L'arrêté préfectoral du 18 mars 2010, portant nomination des membres de la Commission de la Nature, des Paysages et des Sites dans le département des Deux-Sèvres, modifié, est abrogé.

**Article 10 :** Le Secrétaire Général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et dont une copie sera notifiée aux membres de la Commission.

Fait à NIORT, le 15 mars 2013

Le Préfet,

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a cursive name.

Pierre LAMBERT